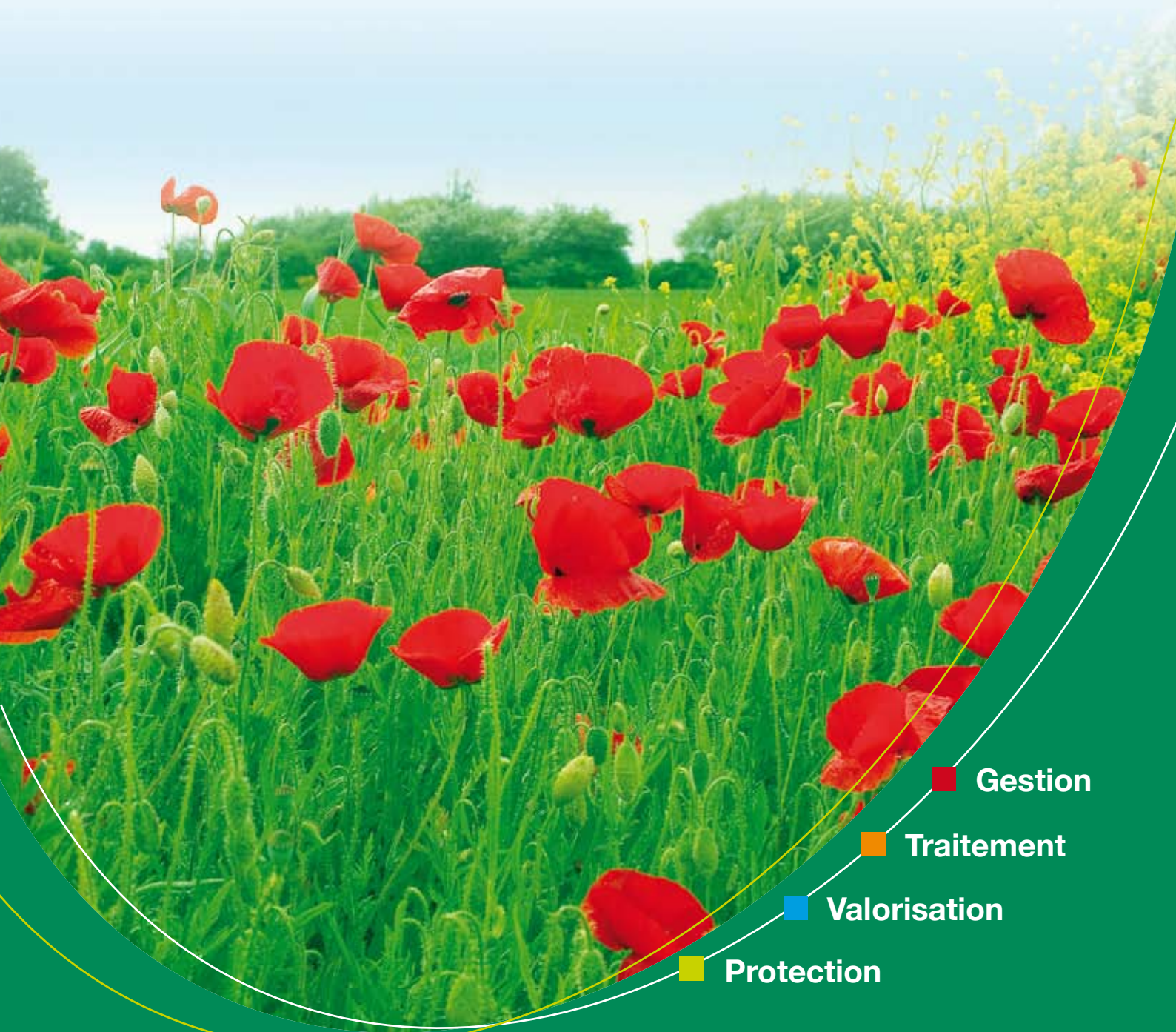




Valor'Aisne

Syndicat départemental de traitement
des déchets ménagers de l'Aisne



■ Gestion

■ Traitement

■ Valorisation

■ Protection

www.valoraisne.fr

Le tri, on a tout à gagner.

■ Qui sommes-nous ?

VALOR' AISNE EST LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L' AISNE

Valor'Aisne a été créé en 2003. Il regroupe des intercommunalités qui ont délégué au Syndicat leur compétence pour le traitement de déchets ménagers aux côtés du Conseil général. Dans le processus de gestion des déchets ménagers, Valor'Aisne intervient donc après la collecte. Le Syndicat a notamment pour mission la mutualisation et la maîtrise des coûts ainsi que la réalisation d'équipements performants. Il est compétent pour ce qui concerne la valorisation des déchets ménagers (centre de tri, station de compostage), leur transfert et le traitement des déchets résiduels. La problématique des déchets ménagers s'inscrit dans une réflexion globale sur la gestion de notre environnement. Valor'Aisne s'emploie ainsi au quotidien à mettre en place des actions et développer des projets ancrés dans le développement durable de nos territoires.



Le financement

Valor'Aisne est financé principalement par ses adhérents. Les collectivités payent une contribution composée d'une part incitative pour les dépenses à éviter comme le traitement des déchets ménagers résiduels en fonction de leur tonnage. Elle est complétée par une part forfaitaire pour les dépenses utiles (tri, compostage, transfert, investissements et administration) basée sur le nombre d'habitants.

Le Conseil général participe également financièrement pour 80% des investissements qui sont inscrits au Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

■ Le fonctionnement du Syndicat mixte

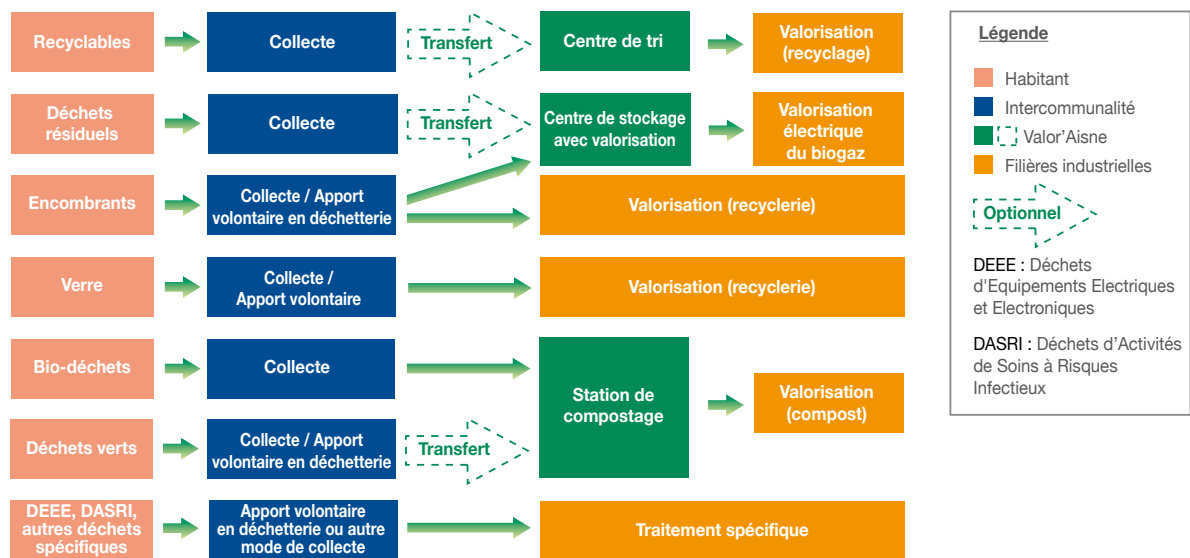
LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Toutes les décisions de Valor'Aisne sont prises par le Comité Syndical. Il est composé des délégués élus dans chaque collectivité adhérente pour les représenter. Toute délibération est soumise au débat puis au vote.

Les délégués qui le souhaitent se réunissent également dans des commissions thématiques : finances, communication, valorisation, transport, prospective, etc.

Ces groupes de travail préparent en amont les sujets sur lesquels le Comité aura à se prononcer. Les délégués sont donc impliqués dans un vrai projet public et collectif.

Le processus de traitement des déchets ménagers dans l'Aisne



Les déchets ménagers axonais traités par Valor'Aisne

PLUS DE 518 000 HABITANTS BÉNÉFICIENT DU SERVICE DU SYNDICAT

Les tonnages traités par le Syndicat, autour de 180 000 tonnes, ont tendance à diminuer depuis plusieurs années. Environ 79% des déchets ménagers traités par Valor'Aisne sont stockés, 14% triés en vue de leur recyclage et 7% compostés. Dans le cadre des lois Grenelle et des missions du Syndicat, l'objectif est d'augmenter le ratio de déchets recyclables dans les poubelles axonaises et de faire reculer les tonnages de déchets ménagers résiduels. Ceci,

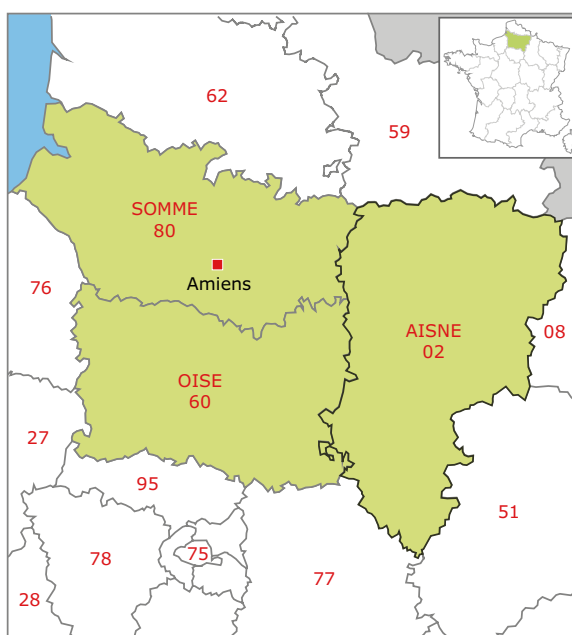
bien sûr, avec le but de réduire en premier lieu la production de déchets ménagers. Il est à noter qu'une partie des déchets ménagers est confiée à des prestataires privés par Valor'Aisne, en complément de ses propres équipements publics.

S'engager pour l'intérêt public grâce au développement durable

Au quotidien, Valor'Aisne répond à la problématique du développement durable. Au-delà d'actions de prévention, son mode de financement est basé sur une tarification incitative qui pousse à la réduction de la production de déchets et favorise la valorisation. Le Syndicat s'engage également dans une politique d'emploi durable et de proximité dans un secteur d'avenir.

NOS COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Département de l'Aisne
 CC du Canton de Saint Simon
 CC du Canton d'Oulchy le Château
 SIRTOM du Laonnois
 CC de l'Ourcq et du Clignon
 CC du Pays de la Serre
 CC du Pays de la Vallée de l'Aisne
 CC du Vermandois
 CC de la Région de Château-Thierry
 CC de la Région de Guise
 CA du Soissonnais
 CA de Saint-Quentin
 CC du Tardenois
 CC de la Thiérache du Centre
 CC du Val de l'Ailette
 CC du Val de l'Aisne
 CC de la Vallée de l'Oise
 CC de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz
 CC du Pays des Trois Rivières
 CC de Chauny Tergnier
 CC de la Thiérache d'Aumale
 CC du Canton de Condé en Brie



Au 1er octobre 2011

CC : Communauté de Communes

CA : Communauté d'Agglomération



Pour connaître toutes nos actualités, nos projets en cours
ou les chiffres les plus récents, visitez notre site internet

www.valoraisne.fr

Le tri, on a tout à gagner.